



JURISADOM

MAITRISER LES REGLES DE L'URBANISME COMMERCIAL



Public Visé :

Professionnels de l'immobilier

Prérequis : Aucun

OBJECTIFS

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Maîtriser les différentes étapes de la procédure CDAC
- Connaître les différents recours CNAC
- Optimiser l'obtention des autorisations

Durée : 1 jour (7h)

Période : Toute au long de l'année

Horaires : A définir avec le client

PROGRAMME

Le champ de l'autorisation d'exploitation commerciale

- Les activités soumises à autorisation
- Les opérations
- La procédure dérogatoire d'avis

La procédure devant la CDAC et les autorisations d'urbanisme

- La composition du dossier d'équipement commercial
- La composition de la commission départementale (CDAC)
- Le dépôt de la demande
- La procédure d'autorisation et la décision de la CDAC
- Les critères de délivrance de l'autorisation
- La compatibilité avec le SCOT
- Le recours devant la CNAC, un préalable obligatoire

Gérer les recours contentieux contre la décision de la CNAC

- Le recours contre la CNAC devant le juge administratif
- La procédure : recevabilité, moyens
- Le référé-suspension
- Les conséquences de l'annulation et du retrait de la décision
- Les sanctions

L'intégration de l'autorisation d'aménagement commercial dans le permis de construire

- La prorogation du délai d'instruction des permis de construire
- La possible cession et transmission de l'autorisation d'aménagement : quelles modalités ?
- Le principe "pollueur payeur" : un principe louable mais difficile à appliquer
- Contentieux : interrogation sur la perte d'un degré de juridiction pour le requérant voisin qui conteste uniquement le volet urbanisme du permis

Les plus JURISADOM : Formation concrète construite sur la pratique et les situations concrètes rencontrées par VOTRE entreprise

Modalité : Présentiel intra entreprise

Rythme : Continu

Lieu : Sur site Client

Coût de la formation

880 Euros Nets de Taxes/ jour formation

Formatrice diplômée, spécialisée en droit immobilier

Moyens pédagogiques

Remise d'un support et accès à un espace pédagogique en ligne

Pédagogie active et participative

Suivi d'exécution

Signature des feuilles d'émargement par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Salle de formation équipée

Méthodes d'Evaluation

Evaluation à chaud et à froid à 45 jours

Questionnaire de satisfaction et une attestation individuelle de formation

Renseignements

Me Christelle CHAPUIS

4 rue Marconi 57000 METZ

06.46.50.75.61

jurisadom@gmail.com

JURISADOM

SASU au capital de 6000€

Siren : 804 359 131

Déclaration d'activité : 41570342857

Code NAF : 8559A